



## CAPD du 6 mai 2021

Compte-Rendu – SNUipp-FSU67

Secrétaire de séance : **SNUDI-FO**

- Liminaire du **SNUDI-FO**
- Liminaire du **FSU-SNUipp 1**
- Liminaire du **SE-UNSA**

### La situation sanitaire est évoquée par le Directeur Académique

La période de confinement des écoles a permis de n'avoir que 3 jours de fermeture. Depuis la reprise, il suffit d'un cas confirmé pour fermer la classe. Si l'enseignant est absent, l'accueil est suspendu. Cela était une consigne qui était déjà donnée dans notre département avant le confinement. Comme ils n'ont pas de masque en maternelle, cela permettait de briser les chaînes de contamination.

La semaine dernière une centaine de cas Covid et 110 classes fermées.

Les classes réouvrent maintenant. On devrait arriver à un équilibre.

Un point hebdomadaire est fait par le Rectorat.

Les enseignants faisant partie des personnels prioritaires, en cas d'absence d'un enseignant leurs enfants peuvent être répartis dans une autre classe.

Le SNUipp-FSU se renseignera sur ce point.

Des nouveaux masques ont été distribués, il semblerait qu'ils soient difficiles à supporter toute la journée.

Les organisations syndicales réaffirment leur demande d'avoir des masques chirurgicaux. Une grande majorité d'enseignants les achète sur leurs deniers.

Une boîte de 5 auto-tests a été fournie aux enseignants.

Concernant la vaccination, l'académie a communiqué sur les sites où les enseignants de plus de 55 ans étaient prioritaires pour se faire vacciner. L'ARS applique les règles nationales.

Le procès-verbal de la CAPD est voté à l'unanimité.

Un groupe de travail sera réuni pour remanier le règlement intérieur de la CAPD.

## Campagne de promotions

Pour les passages accélérés du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> échelon et du 8<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> échelon.

Cette campagne s'est faite en retard car les RDV de carrière avaient été décalés à cause de la crise sanitaire et le premier confinement.

L'élément de barème est l'avis DASEN, les autres étant ceux de départage.

### Pour le passage du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> échelon

106 personnes étaient concernées par cette campagne et 31 personnes ont été promues. Le reliquat accumulé sur les deux dernières années ne permet pas de promouvoir une personne supplémentaire.

### Pour le passage du 8<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> échelon

218 personnes étaient concernées par cette campagne et 65 personnes ont été promues. Le reliquat accumulé sur les deux dernières années ne permet pas de promouvoir une personne supplémentaire.

Le SNUipp-FSU demande les conditions pour un report du RDV de carrière en dehors du fait d'être en congé maladie le jour du RDV. L'IA regardera la réglementation, ce serait dans un cadre très exceptionnel et au cas par cas. C'est faisable, sur la même année scolaire mais pas au-delà.

Le DASEN dit qu'il y a eu des dispositions particulières mises en place, exceptionnellement, à cause du confinement, mais qui n'ont pas été reconduites. L'administration va vérifier.

Le SNUipp-FSU évoque le cas d'enseignants qui aurait des maladies ou handicaps chroniques qui pourraient exceptionnellement devoir demander le report à cause de leur état de santé.

Les personnes sans avis, sont celles qui étaient en congé parental ou qui ont refusé le RDV de carrière.

L'administration fera son possible pour que l'avancement d'échelon soit pris en compte sur la paye de juin.

Un accompagnement peut être proposé aux enseignants qui le désirent qui auraient un avis à "consolider".

**Les organisations syndicales ont voté contre ce projet de promotion à l'unanimité.** Le SNUipp-FSU regrette que le seul critère de la compétence professionnelle soit pris en compte et qu'en plus quelques personnes ayant un avis excellent n'aient pas été promues à l'échelon 9.

La CAPD a été saisie pour contester l'appréciation finale du RDV de carrière.

Le SNUipp-FSU constate que les collègues, même s'ils ne sont pas satisfaits de la remarque faite sur leur rapport de RDV de carrière, font peu de recours et saisissent peu la CAPD alors qu'ils en ont la possibilité. Il demande à l'IA-DASEN d'informer les collègues sur cette possibilité de recours et de saisine en ajoutant l'année prochaine, à chaque circulaire un paragraphe sur la possibilité de recours et de saisine de la CAPD.

## Questions diverses :

### Dédoublément des Grandes Sections

Concernant les **GS dédoublées**, quelques arbitrages doivent encore être rendus (à la marge). La liste des écoles sans dédoublément effectif (avec problèmes de locaux) est sur le site à titre d'information. Tous les enseignants affectés sur ces postes auront une formation avant la rentrée, y compris ceux qui sont à deux dans une classe.

Le DASEN relève les interventions des différentes organisations syndicales sur la qualité du dialogue social. Il affirme qu'il y est favorable lui-aussi, relate la double audience avec Mme La Rectrice où a été évoquée la problématique des GS dédoublées qui a donné lieu à informer plus vite les collègues sur les classes de GS dédoublées qui devraient partager un même local (co-intervention). Il souhaite qu'on réponde rapidement aux organisations syndicales qui l'interroge.

## Sur les ruptures conventionnelles

Il y a eu 20 demandes et seulement 5 ont été accordées. L'ensemble des agents ont été reçus. Les dossiers ont été étudiés de manière académique.

Les critères :

- Projet de reconversion abouti
- Ancienneté de l'agent se situant plutôt en milieu de carrière
- Prise en compte de la situation personnelle

Il a été envoyé un courrier qui précisait que les personnes ayant subi un refus pouvaient être reçues s'ils le désiraient.

## Les disponibilités :

- 170 demandes dont la moitié sur autorisation.
- 27 refus, seulement des premières demandes.

Les critères :

- Projet de reconversion professionnelle immédiat.
- Situation médicale.

Le SNUipp-FSU alerte l'administration sur l'absence de réponse qui pour les disponibilités vaut accord.

L'administration vérifiera le texte.

Elle évoque une situation où le collègue n'a pas eu de réponse écrite. L'administration a répondu et est intervenue auprès de la circonscription pour faire avancer les choses.

A priori, l'administration n'accordera plus de disponibilité sur autorisation mais accepte d'étudier les situations des collègues ayant subi un refus de leur demande de ruptures conventionnelles.

Pour les disponibilités de droit, elles peuvent être demandées à tout moment dans l'année.

## Les temps partiels sur autorisation :

Les demandes de temps partiel sur autorisation sont à l'étude. L'objectif étant, puisque le département n'est plus en surnombre, d'avoir à la rentrée un enseignant devant chaque classe. Ils tiendront compte des critères individuels.

Plus de 500 demandes sont en train d'être étudiées et l'administration pourrait être amenée à en refuser.

Critères :

- Agents qui ont un enfant de moins de 10 ans
- Situation médicale
- Temps partiel à 50%

Les situations sont étudiées avec les IEN

S'il devait y avoir un refus, ils seraient reçus par l'IEN

Le SNUipp-FSU rappelle aux collègues qu'en cas de refus, ils peuvent faire un recours et saisir la CAPD. Nous pouvons vous aider dans cette démarche.

Le DASEN accepte d'accorder une attention particulière aux demandes d'enseignants en fin de carrière.

## Recrutement des contractuels :

43 ont été recrutés ; une nouvelle campagne va avoir lieu grâce à un nouveau budget. Les contrats seront prolongés jusqu'à la fin de l'année scolaire ;

Ils seront accompagnés par un enseignant chevronné ou un PEMF et auront également l'appui de la circonscription.

#### Les autorisations d'absence :

La FSU a écrit à Mme La Rectrice pour demander que toutes les autorisations soient accordées avec traitement. Le Directeur Académique a bien dit que ce serait le cas.

Des autorisations d'absence peuvent être accordées pour la vaccination mais il pense qu'il y a possibilité de le faire en dehors du temps scolaire.

#### Les INEAT/EXEAT

Les échanges seront possibles.

Le calendrier des réponses n'a pas encore été fixé.

#### Les demandes de congés de formation :

L'examen des dossiers doit se faire cet après-midi. 127 mois de congé de formation. 17 demandes de congés de formation.

Les réponses se feront dans la foulée.

#### Postes adaptés :

13 nouvelles demandes, 1 accordée et 1 sur la liste complémentaire. 7 renouvellements 4 au titre des PLD et 3 au titre des PLC2

#### Les rythmes scolaires

Les écoles voulant rester à la semaine de 4 jours doivent convoquer un conseil d'école pour cela et se servir des documents fournis par l'administration.

Les écoles de la ville de Strasbourg et de la ville d'Illkirch-Graffenstaden ne sont pas concernées. Un rectificatif est en cours de rédaction.